

cœur. Je m'unis à vous, comme si vous y étiez venu en effet, et je me consacre tout à vous; ne permettez pas que je m'en sépare jamais! »

II. « O Jésus ! je vous crois et vous adore réellement présent dans le saint Sacrement; je vous aime, je vous désire; venez dans mon cœur; je m'unis à vous, ne vous séparez jamais de moi ! »

La Communion spirituelle est comme un vent doux et embaumé qui a traversé des régions parsemées d'une infinité de fleurs odoriférentes.

M. VIANNEY.

CHAPITRE XX

DE LA COMMUNION SACRILÈGE : COMBIEN ELLE
EST CRIMINELLE

Qui manducat et bibit indigne, judicium sibi manducat et bibit, non dijudicans corpus Domini.

Celui qui mange et boit indignement, mange et boit sa propre condamnation, en ne faisant pas le discernement du corps du Seigneur.

(I Cor., xi, 29).

L'ordre de nos matières nous amène à parler de la Communion sacrilège. Notre but n'est pas, en traitant ce grave sujet, d'éloigner de la Table sainte; ce serait agir contre les intentions les plus chères de Notre-Seigneur. Nous voulons seulement inspirer cette crainte salutaire que le prophète David demandait à Dieu avec tant d'instance. Nous voulons déterminer les âmes à n'approcher du banquet Eucharistique que revêtues de la robe nuptiale, c'est-à-dire ornées de la sainte charité. Nous voulons les prémunir à tout prix contre la profanation du très saint Sacre-

ment. Donc, pour bien comprendre l'énormité de la Communion sacrilège, considérons que c'est le crime *le plus injurieux* à Dieu et *le plus préjudiciable* à celui qui le commet.

I

D'un mot, l'Apôtre nous fait comprendre la malice de la Communion indigne : *Quiconque, dit-il, mangera indignement de ce pain ; Quiconque boira à ce calice indignement, sera coupable envers le corps et le sang de Jésus-Christ* (1). Ainsi, d'après saint Paul, la mauvaise Communion est un sacrilège, un attentat contre la personne même de Notre-Seigneur. Attentat le plus monstrueux ! Ici, ce que l'on profane, ce n'est point la sainteté d'un temple, ce n'est point la dignité d'un ministre de Dieu, ce ne sont point les vases sacrés qui servent à son culte ; mais, la très sainte humanité de Notre-Seigneur, la personne même du Verbe de Dieu. Communier indignement, c'est forcer le Saint des Saints à descendre dans un cœur rempli des ordures du péché ; c'est faire une horrible alliance entre la lumière et les ténèbres, entre le Christ et Bélial, entre le ciel et l'enfer, entre le Fils de Dieu et le prince de l'abîme ! Si vous voyiez un malheureux jeter dans la boue une parcelle consacrée, vous reculerez d'horreur à la vue d'un tel forfait : il serait moindre cependant que celui d'une Communion sacrilège. Le démon en effet n'est pas dans la boue, mais il est

(1) Cor., xi, 27.

dans le cœur de celui qui reçoit indignement Jésus-Christ. — Attentat le plus audacieux ! Sous l'ancienne loi, Dieu a puni les sacrilèges par les châtiments les plus rigoureux. Oza porte sur l'arche d'alliance, qui n'était cependant que l'escabeau des pieds du Seigneur, une main téméraire, et il est immédiatement frappé de mort. Sur la même arche les Bethsamites jettent un regard trop curieux, et, sur le champ, cinquante mille d'entre eux sont exterminés. Balthasar, dans la dernière nuit de son règne, profane les vases sacrés, que Nabuchodonosor avait rapportés de Jérusalem, et, pendant son orgie nocturne, il voit, tout pâle d'effroi, une main mystérieuse tracer sur la muraille la sentence de sa condamnation. Et c'est ce Dieu, vengeur du sacrilège, que l'indigne communiant ose outrager en personne ! Il a la folle audace d'introduire injurieusement dans son cœur le Maître du ciel et de la terre, qui tient entre ses mains le tonnerre et les éclairs, et par qui instantanément il pourrait être foudroyé et précipité dans les gouffres éternels ! — Attentat le plus injurieux à tout ce qu'il y a de saint au ciel et sur la terre. Il offense Dieu le Père, qui voit son Bien-Aimé, l'objet de ses complaisances, plongé dans la boue d'une conscience impure ; il offense Dieu le Fils qui voit son humanité sainte odieusement maltraitée ; il offense Dieu le Saint-Esprit qui voit si indignement profané le chef-d'œuvre de ses mains ; il offense la très sainte Vierge, qui voit en gémissant son divin Fils, le Sauveur du monde, devenir pour quelques-uns un sujet de condamnation : il offense l'Église triomphante, qui voit le pain des anges devenu la nourriture des animaux immondes ; il offense l'Église militante, qui voit le plus précieux de ses joyaux, le plus riche de ses trésors, le plus auguste de ses Sacrements, méprisé et foulé aux pieds !

Pour quiconque a du cœur, le crime de Judas inspire un dégoût profond. Le nom du traître n'a traversé les âges qu'accompagné d'un cortège de haines et de malédictions, et l'on ne saurait adresser à quelqu'un une plus flétrissante injure que de l'appeler *Judas* ! Eh bien ! le profanateur de l'Eucharistie renouvelle le crime de l'apôtre infidèle. Comme Judas et plus que Judas, il a été comblé des faveurs de Notre-Seigneur ; comme Judas, il livre son divin Maître, non aux princes des prêtres et aux pharisiens, mais au démon, qui règne dans son cœur. Et pourquoi le livre-t-il ? Pour moins de trente deniers : pour une vile passion, pour un lâche respect humain, pour une méprisante vanité. Il le livre sous les dehors de l'amitié. Il s'approche de la sainte Table, les yeux baissés et les mains jointes ; il fléchit hypocritement les genoux ; puis, comme Judas, il donne au Sauveur le baiser de la trahison. Que dis-je le baiser ? Il se sert du plus expressif symbole de l'amour pour mieux outrager son Seigneur ; il se l'incorpore pour mieux le trahir, et, plus dur que le roc, il ne se laisse pas toucher par sa douce voix qui lui dit au fond du cœur : *Mon ami, qu'êtes-vous venu faire ici ? C'est par un baiser que vous trahissez le Fils de l'Homme !* (1)

Oui ! l'indigne communiant est un trahire ; disons le mot : c'est un Judas !

Mais dévoilons plus complètement encore le grand mystère d'iniquité. La mauvaise Communion est un sacrilège, c'est une trahison ; c'est plus que cela : c'est un déicide. *Celui*, dit saint Paul, *qui commet un péché mortel, crucifie de nouveau Jésus-Christ dans son*

(1) Luc., xxii, 48.

cœur et le traite avec dérision (1). Si jamais, n'est-ce pas dans la Communion sacrilège, que ces paroles ont leur plein accomplissement ? Oui ! Jésus-Christ est crucifié à la Table sainte et dans les circonstances mille fois plus odieuses que sur le Calvaire. — Il n'est pas dit des bourreaux de Jérusalem qu'ils furent du nombre de ces aveugles que Notre-Seigneur avait éclairés, de ces boiteux à qui il avait rendu l'usage de leurs membres, de ces morts qu'il avait ressuscités. Mais l'indigne communiant, au baptême, a été régénéré dans le sang du Sauveur, a reçu le caractère d'enfant de Dieu, est devenu la chair de sa chair, l'os de ses os, a été admis à la communication de ses mystères, a été associé à l'espérance de ses promesses, et se voit chaque jour comblé de nouveaux bienfaits. Et cependant il crucifie son Seigneur ! — Les Juifs déicides ne connaissaient point Jésus-Christ, par leur faute, il est vrai ; mais enfin, dit l'Apôtre, *s'ils l'eussent connu, ils ne l'auraient point crucifié* (2). Mais les profanateurs de l'Eucharistie auront-ils la même excuse ! Ah ! ils connaissent bien Notre-Seigneur, eux ! Les voiles sacrés qui le couvrent ne le dérobent point au regard de leur foi ; ils savent que c'est « le Seigneur de gloire », le Fils du Très-Haut, leur Créateur, leur Rédempteur et leur Juge. Et ils le crucifient ! — Au Calvaire, l'immolation de Jésus-Christ ne fut pas sans gloire. A peine eut-il rendu le dernier soupir, que toute la nature le reconnut pour son auteur ; le soleil s'obscurcit, la terre trembla, les rochers se fendirent, les morts ressuscitèrent, le Centurion revint en se

(1) Heb., vi, 6.

(2) I Cor., ii, 8.

frappant la poitrine. Mais, à la Table sainte, la mort mystique du Sauveur est un mystère tout d'humiliation. Rien ne le dédommage des affronts qu'il a à subir. — Enfin, le crime de ceux qui crucifièrent Jésus-Christ, à Jérusalem, fut utile à tous les hommes ; c'est par l'effusion de son sang répandu que le Sauveur réconcilia le monde avec Dieu, racheta nos âmes de la mort, triompha de l'enfer et mérita les grâces qui devaient sanctifier les élus pour l'éternité. Mais l'immolation de la Table sainte n'a pas ces beaux résultats ; là, le bourreau en outrageant la divine Victime, se tue lui-même ; aussi, tandis que Jésus-Christ soupirait avec impatience après son sacrifice du Calvaire, pour la croix de la Table sainte, il n'a, dit saint Augustin, que de l'horreur et du dégoût !

II

Malheur ! disait Notre-Seigneur, en parlant du premier profanateur de l'Eucharistie, malheur à cet homme ; il eut mieux valu pour lui qu'il ne fut jamais né ! (1) Malheur, dirons-nous, malheur à celui qui communit indigne ! Malheur au point de vue temporel, d'abord. Les Communions sacrilèges sont souvent punies par la perte des biens, de l'honneur, de la santé, de la vie. « Si un grand nombre parmi vous, disait l'Apôtre aux Corinthiens, sont malades, languissants, faibles, paralysés dans leurs membres, frappés de

(1) Marc., xiv, 21.

mort subite (mort, disons-le en passant, si fréquente de nos jours), c'est parce qu'ils profanent le corps et le sang de Jésus-Christ. *Ideo inter vos multi infirmi et imbecilles et dormiunt multi* (1). » Et saint Cyprien et saint Jean Chrysostome ne craignaient pas d'attribuer à la profanation de la divine Eucharistie, les calamités publiques de leur temps. Mais laissons de côté les châtimens temporels, pour ne nous occuper que des châtimens spirituels, qui sont bien autrement lamentables.

Ecoutez parler saint Paul, et vous comprendrez l'étendue du malheur de celui qui communit indigne.

De certains péchés, il est écrit dans les saintes lettres, que ceux qui les commettent seront condamnés, *condemnabitur*, pour d'autres plus graves, qu'ils sont déjà jugés, *jam judicatus est* ; mais il n'en est point dont l'anathème égale celui de la Communion sacrilège. *Quiconque, dit saint Paul, mange indignement le corps du Seigneur et boit son sang indignement, MANGE ET BOIT SA PROPRE CONDAMNATION !* (2) Quelle parole ! « Il mange et boit sa propre condamnation », c'est-à-dire : la céleste nourriture qu'il profane est un poison qui s'incorpore à lui, qui pénètre dans l'intime de ses os, qui ne fait plus, de tout son corps qu'une masse de perdition destinée au feu ! « Il mange et boit sa propre condamnation », c'est-à-dire que la sentence de mort prononcée contre lui se mêle avec sa propre substance, ne devient plus qu'une même chair avec lui, en sorte qu'il n'y a plus moyen, pour ainsi dire,

(1) I Cor., xi, 30.

(2) I Cor., xi, 29.

de l'en démêler ! « Il mange et boit sa propre condamnation », c'est-à-dire que le Sacrement profané ne laisse presque plus d'espérance de retour, et que communier indignement, c'est encourir le malheur de l'impénitence finale ! O Seigneur Jésus, quel étrange renversement ! Vous vous êtes mis dans la sainte Eucharistie pour être l'aliment de nos âmes, une source de bénédictions, un gage de résurrection glorieuse ; comment se fait-il que, pour certains chrétiens, vous devenez un poison fatal, un principe de malédiction, un sceau de réprobation ? Ah ! ce n'est pas votre faute, mais celle des âmes perverses, qui trouvent la mort jusque dans la plénitude de la vie !

Non pas cependant que la Communion sacrilège soit un crime irrémissible. Si grands que soient nos péchés, la miséricorde de Dieu les dépasse de l'infini. Il est vrai toutefois que la Communion sacrilège est rarement pardonnée, parce qu'il est rare qu'on s'en repente véritablement. Le profanateur de l'Eucharistie est tristement abandonné de Dieu en punition de son crime ; il tombe sous la sujétion de Satan ; il est frappé d'endurcissement ; il s'endort tranquillement dans le crime, et souvent la mort vient le surprendre dans cet état, à moins qu'il ne sorte de son effrayante sécurité pour se livrer aux horreurs du désespoir.

Voilà bien ce qui s'est réalisé dans la personne du premier profanateur de l'Eucharistie. A peine a-t-il consommé son crime qu'il est abandonné de Dieu. Chose remarquable ! Il est détracteur, et le Sauveur le souffre ; il est voleur, et le Sauveur le souffre ; il vend, par un odieux marché, son bon Maître trente deniers, et le Sauveur le souffre ; il communique indignement, Jésus-Christ ne peut le souffrir. Il l'abandonne. *Ce que*

vous faites, lui dit-il, *faites-le vite !* (1) C'est comme s'il lui disait : Je vous ai averti, je vous ai sollicité, je vous ai pressé ; rien n'a pu vaincre votre obstination. Allez donc, périssez, puisque vous voulez périr ! Et aussitôt Satan s'empare de l'Apôtre infidèle, *post buccellam, tunc introivit in eum Satanas* (2). Il s'endurcit dans le crime, il n'entend plus la voix du remords, il est insensible aux miracles et aux tendres reproches du Sauveur, au jardin des Olives, il accomplit cyniquement sa trahison. Puis, quand il vient à réfléchir à la noirceur de son crime, il tombe dans un irrémédiable désespoir. « J'ai péché », dit-il, *peccavi* ; mais ce n'est qu'un cri de Caïn et d'Antiochus, et tandis que ceux qui ont crucifié Jésus-Christ, quoi qu'ils fussent de grands coupables, se convertissent, lui, il met le sceau à sa réprobation en se donnant une mort volontaire. C'est que, suivant l'expression terrible de l'Apôtre, IL AVAIT MANGÉ ET BU SA PROPRE CONdamnATION !

Voilà la grièveté de la Communion sacrilège.

C'est un crime souverainement injurieux à Dieu, parce que c'est un horrible sacrilège, une infâme trahison, un affreux déicide. C'est un crime souverainement préjudiciable au coupable, puisqu'il le constitue dans un état de réprobation et le met sur le chemin de l'impénitence finale. Comme conclusion de ce discours, concevons une horreur profonde, irréconciliable, pour ce forfait. Et si, ce qu'à Dieu ne plaise, nous l'avions commis, recourons à l'infinie miséricorde de Dieu, pleurons notre faute avec les larmes d'un vrai

(1) Joan., XIII, 27.

(2) Ibid.

repentir, et Dieu nous pardonnera. Prenons la résolution de ne jamais approcher de la Table sainte avec une conscience souillée ou seulement embarrassée, et disons en terminant avec l'Église : « O Seigneur, vous qui nous avez donné votre corps sacré et votre sang précieux, pour être le céleste aliment de nos âmes, ne permettez pas qu'ils nous deviennent un sujet de condamnation, mais bien plutôt le gage de la bienheureuse éternité ! »

Il aurait mieux valu pour lui qu'il ne fût jamais né!

S. MARC.

— e —

LIVRE QUATRIÈME

Jésus le Compagnon de notre pèlerinage dans la Très Sainte Eucharistie

CHAPITRE I

DU GRAND BIENFAIT DE LA PRÉSENCE RÉELLE

*Ecce ego vobiscum sum
omnibus diebus usque ad
consummationem sæculi.*

Et voilà que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles.

(Matt., xxviii, 20).

Nous lisons dans la vie de M. Olier, un des hommes qui ont le plus fait pour le culte du très Saint Sacrement, qu'il saisissait toutes les occasions pour honorer et exalter la divine Eucharistie. « Je voudrais, disait-il, à l'imitation de Jésus-Christ,